

TENDANCES MIGRATOIRES DANS LA CARAIBE : BILAN ET PERSPECTIVES

par Jean-Pierre GUENGANT (ORSTOM, GUADELOUPE)
et Alan B. SIMMONS (YORK UNIVERSITY, TORONTO)

Séminaire sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie, bilan et perspectives .
25 au 28 Aout 1987, Université du Québec à Montréal.

INTRODUCTION

Depuis 1950, les émigrations caraïbéennes vers les métropoles ont atteint une ampleur sans précédent. L'arrivée de ces immigrants "visibles" d'abord dans les métropoles colonisatrices européennes, puis dans les néo-métropoles d'Amérique du Nord à peuplement essentiellement européen a suscité diverses études, notamment sur l'adaptation et l'intégration de ces nouveaux immigrants. En revanche, la dimension historico-culturelle de ces mouvements, ses déterminants locaux, leur impact sur les sociétés de départ, ainsi que les migrations intra-caraïbéennes n'ont fait l'objet que de rares études.

Cette carence est particulièrement flagrante dans le cas des six entités geo-politiques de la région: Haiti, la Dominique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane, appartenant à l'aire "franco-créolophone" caraïbéenne. L'ampleur et la diversité des mouvements qui ont affecté récemment ces pays: émigrations et immigrations tant extra qu'intra-régionales, migrations retour, migrations circulaires..., posent pourtant des questions fondamentales pour la compréhension et la maîtrise des déterminants et des conséquences des phénomènes migratoires.

Aussi, après une présentation des pays concernés, puis des origines historiques des migrations caraïbéennes, nous analyserons les mouvements de ces trente, trente cinq dernières années, et l'éclatement des diasporas qui en est résulté. Mais, au delà des faits et des chiffres, et sans prétendre épuiser le sujet, notre contribution s'efforcera surtout d'apporter des éléments de réponse à deux groupes de questions complémentaires.

Tout d'abord, l'usage commun d'une langue, ou plus exactement l'appartenance à un même ensemble culturel, influence-t-il réellement les migrations entre pays concernés, ainsi que les conditions d'adaptation des immigrants dans les pays d'accueil?

Au contraire, les facteurs institutionnels: liberté de mouvements, règlements d'immigration, contrôles de police... et les facteurs socio-économiques: niveaux de vie, situation de l'emploi, pression démographique.... ne restent-ils pas les déterminants premiers des mouvements migratoires, quelle que soit leur appartenance linguistique ou culturelle?

1- LE PARADOXE DE L'AIRE "FRANCOPHONE" CARAIBEEENNE

La région caraïbe, définie ici comme l'ensemble des îles des Antilles, les trois Guyanes et Belize, comprend 28 entités géo-politiques différentes qui utilisent quatre langues officielles: l'Espagnol, l'Anglais, le Français et le Néerlandais.

Si on met de côté une colonisation française commune, le caractère dominant des six entités de la région qui utilisent totalement ou partiellement le Français est paradoxalement constitué par leurs différences.

La première différence marquante, entre ces pays est, comble du paradoxe, linguistique. En effet, si ces six entités ont bien en commun l'usage d'un créole ayant la même origine, les places respectives du Français et du Créole, varient largement dans chacune de ces sociétés en fonction de leur histoire propre. Ainsi en Haïti, pays indépendant depuis 1804, le Français reste la langue officielle, mais la grande majorité de la population, analphabète, ne s'exprime qu'en Créole. A la Dominique et à Sainte-Lucie, colonies françaises jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, puis colonies anglaises jusqu'à leur indépendance à la fin des années 1970, c'est l'Anglais qui est la langue officielle, mais le Créole reste largement utilisé dans la vie de tous les jours. Enfin en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, Départements français d'Outre-Mer (DOM), communément appelés Départements Français d'Amérique (DFA), le Français, langue officielle est aujourd'hui parlé par la grande majorité de la population, mais là aussi le Créole reste largement utilisé dans la vie de tous les jours. En toute rigueur ces pays constituent donc une aire créolophone, ou encore franco-créolophone totalisant au milieu des années 1980, 6,2 millions d'habitants: 5.250.000 environ pour Haïti, 75.000 et 135.000 respectivement pour la Dominique et Sainte-Lucie, et 740.000 pour les DFA (330.000 environ pour la Guadeloupe, autant pour la Martinique, et 80.000 pour la Guyane), représentant 20% environ de la population totale de la région.

Au delà de la différence évidente de statut politique, la seconde différence importante tient à la nature des liens que ces pays maintiennent avec leur(s) métropole(s). En ce qui concerne les DFA, leur statut de DOM a du point de vue des migrations de multiples implications: liberté de mouvement avec la France métropolitaine, système scolaire calqué sur le système français, intégration quasi-institutionnelle des marchés locaux de l'emploi avec le marché métropolitain. Pour les trois pays indépendants, les mouvements de population avec les métropoles sont évidemment contrôlés. Cependant, pour la Dominique et Sainte-Lucie la liberté de mouvement vers le Royaume-Uni est restée totale jusqu'en 1962. De plus, l'adoption au milieu des années 1960 par les Etats-Unis et le Canada de législations plus libérales en matière d'immigration a fait de ces deux pays des métropoles -ou néo-métropoles- d'accueil pour les pays de la Caraïbe anglophone, y compris donc pour la Dominique et Sainte-Lucie. Pour Haïti enfin, l'ancienneté de la rupture avec la France, la faiblesse du système éducatif, et l'usage dominant de l'Anglais en Amérique du Nord -à l'exception notable du Québec- font que les liens institutionnels et culturels avec les métropoles potentielles d'accueil des migrants, sont moins forts que précédemment.

La troisième différence essentielle entre les pays franco-créolophones de la région concerne leurs caractéristiques socio-économiques. Tout d'abord, les différences entre les Produits Intérieurs Bruts sont considérables. Ainsi, au début des années 1980, les PIB par tête étaient estimés à environ: 300 dollars américains pour Haïti, 1.000 dollars pour la Dominique et Sainte-Lucie, et entre 4.000 et 5.000 dollars pour les DFA. Ces différences reflètent largement la relation inverse qui existe entre PIB et importance du secteur agricole -d'exportation et de subsistance- dans les économies concernées, du fait de la faible productivité de ce

secteur, et/ou des faibles rémunérations qu'il offre. Les recensements entrepris au début des années 1980, indiquent en effet qu'en Haïti 66% de la population ayant un emploi était toujours employée dans le secteur agricole, contre 40 à près de 50% à Sainte-Lucie et à la Dominique, et entre 10 et 15% seulement à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Par ailleurs, si les taux de chômage sont partout élevés, l'importance du sous-emploi dans le secteur agricole, entraîne que les taux de chômage ouvert sont d'autant plus faibles que la part de la population occupée dans le secteur agricole est forte. Toujours d'après les résultats des recensements récents, le taux de chômage n'était ainsi "que de" 12% en Haïti, contre 18% à la Dominique et à Sainte-Lucie et 25% environ à la Guadeloupe et en Martinique; la Guyane, avec un taux de 15%, faisait figure d'exception. Du point de vue éducatif, les efforts considérables de scolarisation entrepris depuis la fin de la seconde guerre mondiale, tant dans les DFA, qu'à la Dominique et à Sainte-Lucie, se sont traduits par une scolarisation apparemment complète des enfants d'âge scolaire, ainsi que par des proportions importantes de poursuite de la scolarité dans le secondaire. En Haïti par contre, et en dépit de progrès récents, au moins la moitié des enfants d'âge scolaire n'est toujours pas scolarisée et les deux tiers de la population de 15 ans et plus est toujours classée comme analphabète.

Enfin, les pays franco-créolophones de la région ont tous connu dans les années 1950 et 1960 des croissances naturelles importantes de leurs populations qui se sont traduites par des augmentations importantes du nombre de leurs jeunes. Ceux-ci continueront à peser lourdement sur les marchés locaux de l'emploi dans les décennies à venir, et ce d'autant plus longtemps que les baisses de la fécondité seront tardives et/ou lentes. Là encore, on notera qu'après les baisses de la fécondité enregistrées dans les années 1970, le nombre moyen d'enfants par femme se situaient au début des années 1980: entre 2 et 3 enfants dans les DFA, à 4 enfants environ à la Dominique et à Sainte-Lucie et à 5 enfants en Haïti, en relation inverse avec le PIB.

2- COERCITION ET STRATEGIES D'EVASION.

L'origine des émigrations caraïbéennes se trouve certainement dans le contrôle coercitif très poussé de la main d'oeuvre qui a caractérisé le système d'économie de plantation sur lequel ont été fondées les sociétés caraïbéennes. Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle en effet, ce système s'est appuyé sur la traite négrière et l'esclavage pour satisfaire ses besoins en main d'oeuvre et contrôler celle-ci, puis jusqu'à la fin du 19^{ème}, voire jusqu'au début du 20^{ème} siècle, sur une immigration contractuelle soumise à des conditions de travail très contraignantes.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les travailleurs des plantations, aient développé très tôt des stratégies d'évasion de celles-ci. Après les abolitions de l'esclavage deux stratégies collectives ne s'excluant pas nécessairement se sont ainsi affirmées.

La première a consisté en la constitution de communautés paysannes se consacrant aux cultures vivrières, souvent combinées à d'autres productions destinées à l'obtention d'un revenu monétaire. La mise en oeuvre de cette stratégie supposait évidemment la disponibilité de terres, soit par rachat, soit par occupation de terres abandonnées ou toujours disponibles. Les conditions prévalant en Haïti après l'indépendance ont permis à la majorité des anciens esclaves d'opter pour cette stratégie. A la Dominique, à Sainte-Lucie, en Guadeloupe, et en Guyane, une partie importante de l'ex-population servile, et même des anciens travailleurs contractuels, a été également en mesure d'adopter cette stratégie. En Martinique par contre, ce phénomène a été beaucoup plus limité.

La seconde stratégie a été l'émigration vers des pays où les possibilités d'emploi, et/ou de rémunérations étaient meilleures que dans le pays d'origine. De la seconde moitié du 19^{ème} jusqu'au début du 20^{ème} siècle, ces possibilités ont été nombreuses dans la région. Ainsi, la poursuite de l'extension des plantations sucrières à Trinidad, en Guyane, à Cuba, à Saint-Domingue; la construction du canal de Panama, celle de voies ferrées en Amérique centrale; la découverte d'or au Venezuela et en Guyane; l'établissement de raffineries géantes à Curaçao et à Aruba; les besoins en main d'oeuvre non qualifiée aux Etats-Unis... ont été autant d'appels à l'émigration au départ des pays de la Caraïbe connaissant déjà d'importants surplus de main d'oeuvre.

Logiquement, les pays où l'option paysanne n'était guère possible - Barbade, Saint-Kitts-Nevis, Antigue, par exemple - ont été massivement touchés par l'émigration pendant cette période, au point d'enregistrer d'importantes diminutions de leurs populations. Mais, les pays où une importante paysannerie avait pu se constituer ont été également concernés, reflétant en cela la faiblesse économique de l'option paysanne dans des économies où le système de plantation, quoiqu'en crise, était toujours dominant.

Ainsi, des mouvements importants ont été enregistrés de la Guadeloupe, mais plus encore de la Martinique vers Panama; de Sainte-Lucie et encore de la Martinique vers la Guyane; de la Dominique vers le Venezuela; d'Haïti vers Cuba et la République Dominicaine.

Ces mouvements intra-régionaux et intra-continentaux ont largement été temporaires, et ils ont surtout concerné une main d'oeuvre masculine, peu qualifiée et peu concernée par les barrières linguistiques. L'arrêt de ces mouvements, accompagné de rapatriements forcés dans les années 1930 du fait de la crise économique mondiale, a conduit à imputer l'ampleur des migrations caraïbéennes de la période 1880-1930, à l'existence de débouchés à l'émigration. C'est oublier d'une part l'impact de l'approfondissement de la crise qui affectait les économies sucrières de la plupart des pays de la région depuis les abolitions de l'esclavage, et d'autre part l'empreinte que ces mouvements a laissée dans les sociétés caraïbéennes. L'ampleur même des mouvements - 1 million de personnes concernées au moins - par rapport à la population de la région de l'époque - 6 millions en 1880 et 10 millions en 1920 - l'importance des envois de fonds aux familles restées sur place, la possibilité au retour d'investir dans la terre ou dans un commerce... ont en effet été autant d'éléments contribuant à faire des sociétés caraïbéennes des sociétés à forte propension migratoire, voire ainsi qu'on l'a dit, à faire des sociétés à "culture migratoire".

3- L'EMIGRATION VERS LES METROPOLES.

Les émigrations caraïbéennes vers les métropoles qui se développent à partir des années 1950 apparaissent donc comme la continuation des mouvements amorcés plus de 100 ans auparavant. La crise quasi finale du secteur agricole d'exportation et de subsistance, l'aggravation des déséquilibres sur les marchés locaux de l'emploi du fait de la montée des jeunes et l'existence de nouveaux débouchés à l'émigration dans les métropoles, expliquent largement l'ampleur sans précédent de l'émigration nette caraïbéenne enregistrée entre 1950 et 1980: 4,3 millions. Cette fois-ci, quasiment tous les pays de la région sont concernés puisque trois pays seulement: les Bahamas, les Iles Vierges Américaines, et la Guyane entregistrent une immigration nette.

À bien des égards cependant les mouvements récents constituent une rupture par rapport aux mouvements précédents. Tout d'abord il s'agit surtout de mouvements définitifs, concernant à la fois hommes, femmes (et dépendants), ayant en général un bagage éducatif minimum. Ensuite, et

surtout, ces mouvements sont à l'évidence beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît à première vue, notamment ces dernières années.

Les années 1950 sont ainsi dominées par l'émigration de Porto Rico vers les Etats-Unis et celle des ressortissants des colonies britanniques vers le Royaume-Uni. Dans les années 1960, l'émigration au départ de la Guadeloupe et de la Martinique vers la France se développe, à la suite notamment de la création en 1962, d'un organisme officiel, le Bumidom, chargé de faciliter ces mouvements. De même, l'émigration au départ des colonies néerlandaises, notamment du Suriname, vers les Pays-Bas s'affirme. Mais, surtout, les années 1960 sont marquées par le développement de l'émigration caraïbéenne vers les Etats-Unis et le Canada, au départ notamment de Cuba, de la République Dominicaine, d'Haïti, et des ex-colonies anglaises, et ce d'autant plus pour ces derniers pays que le Royaume-Uni a adopté en 1962 une législation très stricte destinée à stopper l'immigration en provenance des pays de son Commonwealth. Malgré l'ampleur de l'émigration nette au départ de la région dans les années 1950 et 1960: 850.000 et 1,7 million respectivement, celle des années 1970 atteint à nouveau 1,7 million, en dépit de la crise économique qui frappe les métropoles d'accueil, ce qui avait fait croire un peu rapidement à un ralentissement de l'émigration.

4- DE NOUVELLES FORMES DE MIGRATIONS ?

En fait, les années 1970 sont caractérisées par l'apparition, sinon par la prise de conscience, de trois phénomènes qui constituent autant de réponses d'adaptation des migrants caraïbéens aux conditions d'accès plus difficiles aux marchés de l'emploi des métropoles. Tout d'abord, les migrations intra-régionales semblent s'amplifier. Ensuite, les migrations retour, ou encore des migrations plus circulaires s'affirment. Enfin les migrations illégales se développent.

À première vue, les migrations ayant affecté les pays franco-créolophones de la région s'inscrivent bien dans le contexte général qui vient d'être décrit. Tout d'abord, ces pays enregistrent entre 1950 et 1980 une émigration nette massive: près de 850.000, dont 600.000 environ pour Haïti, 30.000 pour la Dominique, près de 50.000 pour Sainte-Lucie, et 80.000 environ pour la Guadeloupe et autant pour la Martinique, soit 20% environ de l'émigration nette totale enregistrée pour la région pendant cette période. Fait exception, la Guyane, avec une immigration nette s'élevant à près de 20.000 personnes.

Mais, les soldes migratoires ne reflètent évidemment qu'imparfaitement la complexité des mouvements migratoires. En fait, le caractère négligeable de l'immigration en Haïti, à la Dominique et à Sainte-Lucie, reflétée par la faiblesse des pourcentages de personnes nées hors de ces pays lors de leurs derniers recensements (respectivement 0,3%, 2%, et 3%) conduit à penser que pour ces pays l'émigration nette reflète bien, en gros, l'émigration nette des nationaux de ces pays. Il n'en va pas de même pour les DFA, puisqu'on y a dénombré en 1982, près de 94.000 personnes nées hors du DFA concerné: dont environ 35.000 en Guadeloupe, 27.000 en Martinique, et 32.000 en Guyane, représentant respectivement, 11%, 8%, et 44% des populations recensées dans chacun de ces départements. Fait remarquable, au moins 65.000 de ces 94.000 "nouveaux venus" (soit 70%) étaient arrivés entre 1974 et 1982. La comparaison avec les résultats des recensements de 1974, où l'on avait dénombré 50.000 personnes nées hors du DFA concerné, suggère toutefois que 20.000 de ces immigrants, avaient quitté en 1982, le DFA ou ils avaient été recensés en 1974. Au total, l'émigration nette des natifs de la Guadeloupe, et de la Martinique, entre les recensements de 1954 et 1982, peut donc être estimée à 110.000 dans les deux cas (contre un solde migratoire de 87.000). Pour la Guyane, les données suggèrent toujours pour la période 1954-1982, une émigration nette des nés en Guyane, de

6.000 et, une immigration nette des nés hors Guyane de 25.000, laissant ainsi un solde positif de 19.000.

L'affirmation des migrations retour dans les années 1970, n'est pas nécessairement surprenante, puisque le développement de tels mouvements suppose l'existence préalable d'une importante diaspora, condition qui ne s'est guère matérialisée que dans les années 1970. Toutefois, une autre condition apparaît également nécessaire au retour, à savoir, la possibilité réelle de réinsertion dans le pays de naissance, c'est à dire, soit la disposition d'un revenu, soit l'espoir d'y trouver un emploi. Cette seconde condition ne semble pas remplie a priori dans les trois pays indépendants considérés ici. De fait, pour la Dominique et Sainte-Lucie, les données des recensements récents, quoiqu'indirectes, suggèrent une migration retour marginale. En Haïti par contre, on a dénombré en 1982, 50.000 personnes de 5 ans et plus dont la résidence en 1977 était l'étranger. Si ce chiffre inclut certainement d'authentiques migrants retour, quoique le concept de migrant retour mériterait d'être précisé, il pourrait également inclure nombre de personnes forcées au retour suite au renforcement des mesures de contrôle de l'immigration illégale mises en oeuvre ces dernières années par la plupart des pays de destination de l'émigration haïtienne.

Pour les DFA, en dépit des taux de chômage élevés qu'on y observe, l'intégration de leurs marchés de l'emploi avec celui de la France métropolitaine favorise en principe la migration retour. De fait, lors des recensements de 1982 on y a dénombré 56.000 migrants retour, 24.000 en Guadeloupe, 28.000 en Martinique, et 4.500 en Guyane, définis comme personnes résidant dans leur département de naissance, mais ayant séjourné plus de 6 mois à l'extérieur. Fait remarquable, les deux tiers de ces mouvements, soit 37.000 retours, se sont produits entre 1974 et 1982. Mais aussi, leur structure par âge est à peine plus âgée que celle des "émigrés" recensés en France métropolitaine. Ceci suggère à l'évidence l'émergence de nouvelles formes de migration, voire de circulation, entre les DFA et leur métropole. L'importance de la migration retour dans les DFA entre 1974 et 1982, 5.000 personnes par an en moyenne, explique largement la diminution de l'émigration nette annuelle moyenne des natifs de la Guadeloupe et de la Martinique observée entre 1974 et 1982 par rapport à celle observée entre 1967 et 1974: 6.000 contre 6.400 et 4.700 contre 6.200 respectivement. Lorsqu'on ajoute toutefois à l'émigration nette des natifs, leur migration retour, les émigrations annuelles brutes qu'on obtient, suggèrent que celle-ci a continué à augmenter pour la Guadeloupe entre 1974 et 1982: 8.200 contre 7.200 entre 1967 et 1974, et qu'elle s'est maintenue à un niveau élevé pour la Martinique: 7.200 pour les deux périodes. Au total, l'émigration des surplus de main d'oeuvre des DFA se poursuit donc bien aujourd'hui, mais elle semble s'opérer maintenant dans un contexte d'intensification des mouvements et de leur réversibilité.

5- DES DIASPORAS ECLATES.

L'un des traits marquants du bilan que l'on peut que l'on peut tirer des migrations ayant affecté l'aire franco-créolophone caribéenne au cours des trente dernières années réside certainement dans l'extraordinaire éclatement et diversité des statuts des diasporas concernées.

La diaspora haïtienne tout d'abord, est de loin la plus dispersée et celle vivant dans les conditions précaires. L'analyse des résultats des recensements effectués en Haïti et dans les divers pays d'émigration suggère en effet que sur les quelques 600.000 personnes nées en Haïti, ayant émigré entre 1950 et 1980, 400.000 environ, soit les 2/3, se trouvaient en 1980 aux Etats-Unis, près de 40.000 au Canada, au moins 100.000 en République Dominicaine, 30.000 environ dans les DFA, 20.000 aux Bahamas, 10.000 en

France... Autant qu'on puisse en juger 3 Haïtiens sur 4 aux Etats-Unis se trouvaient en situation irrégulière, et partout ailleurs les proportions de "sans papier", quoique variables d'un pays à l'autre étaient également importantes.

En ce qui concerne la Dominique et Sainte-Lucie, les quelques 75.000 personnes ayant quitté ces deux pays, toujours entre 1950 et 1980, semblent se répartir pour 40% environ au Royaume-Uni, près de 20% aux Etats-Unis, 5% au Canada, 20% soit près de 15.000 dans les DFA, et 15% dans d'autres pays du Commonwealth de la Caraïbe, notamment à la Barbade et à Trinidad. Les proportions des "sans papier" parmi les émigrés récents semblent être globalement de l'ordre de 1 sur 2, moindre donc que pour les Haïtiens, mais plus encore que dans le cas d'Haïti les émigrations vers d'autres pays de la Caraïbe représentent une part importante de l'émigration totale: près de 35% contre 25%. On notera toutefois que l'émigration vers les DFA, est constituée d'abord par l'émigration Dominicaine vers la Guadeloupe: 8.000 environ, correspondant à un phénomène relativement récent, et Sainte-Lucienne vers la Martinique et la Guyane: 5 à 6.000, correspondant à des mouvements plus anciens.

Pour les DFA enfin, l'essentiel de l'émigration s'est bien sûr dirigée sur la France métropolitaine, quoique les migrations intra-DFA ne soient pas négligeables.

CONCLUSION

Pour les six pays de l'aire franco-créolophone de la Caraïbe, les années 1950 à 1980 restent, comme pour les autres pays de la région, dominées par l'émigration vers les métropoles. L'ampleur des émigrations au départ des trois pays indépendants étudiés ici vers des pays où la langue officielle est l'Anglais, doit être soulignée ici. Toutefois, comme on l'a vu les migrations intra- aire franco-créolophone, quoique limitées à des mouvements à destination des DFA sont loin d'être négligeables, et elles sont définitivement importantes par rapport aux populations de ces départements. Plus que comme une préférence des émigrants pour une destination culturellement proche, ces mouvements, récents, semblent plutôt le résultat de l'exacerbation de la pression migratoire dans les pays de départ, se traduisant par la recherche de nouveaux débouchés à l'émigration.

Paradoxalement à première vue, l'usage commun d'une langue ~~commune~~ avec celle du pays d'accueil, le créole, favorise une intégration par le bas de ces immigrants. Leur non maîtrise du Français, langue officielle, et langue de la promotion sociale, jointe, dans nombre de cas, à leur situation illégale, a fait le reste. Pourtant l'immigration caraïbienne dans les DFA, a commencé à se développer il y a maintenant, plus d'une dizaine d'années, et, si on veut croire aujourd'hui qu'elle est mieux contrôlée, elle n'en concerne pas moins 40.000 personnes, auxquels on doit ajouter les quelques 10.000 enfants de ces immigrants nés dans les DFA, au cours des dix dernières années.

Ce devrait être suffisant pour que cette immigration cesse d'être considérée seulement comme une affaire de police, c'est à dire en fait, comme un non événement, ne serait-ce que pour éviter des reveils douloureux.

Guengant Jean-Pierre, Simmons A.B (1987)

Tendances migratoires dans la Caraïbe : bilan et perspectives.
Pointe à Pitre : ORSTOM, 7 p. multigr.

Les Tendances Migratoires Actuelles et l'Insertion des
Migrants dans les Pays de la Francophonie : Bilan et
Perspectives : Séminaire, Montréal (CAN), 1987/08/25-28